

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-011-17665/25/BM

■ Attribution d'une subvention à la Fondation des Apprentis d'Auteuil au titre de l'année 2025 dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA) Campus Connecté - Approbation d'une convention 108572

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément aux objectifs de son Agenda du développement économique actualisé en juin 2022 visant à favoriser l'accès des jeunes métropolitains à la formation et à l'enseignement supérieur (levier n°4), à faire de la Métropole Aix-Marseille-Provence un territoire d'expérimentation éducatif en soutenant les Campus connecté (Action 3, sous-action 2), et compte tenu de la politique d'actions en matière d'emploi et d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

La Fondation des Apprentis d'Auteuil est un acteur majeur de l'accompagnement et de l'insertion des publics dans le domaine de la formation et de l'emploi.

Dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA) lancé par l'Etat, sur le volet « Territoire d'innovation pédagogique », elle s'est positionnée aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de ses partenaires (Centrale Marseille, Maison de l'Emploi) sur le programme dénommé Campus Connecté.

Le PIA, dont la Métropole est lauréate, a fait l'objet de la signature d'une convention en 2021 délibérée et signée pour 5 années avec l'Etat et la Caisse des dépôts et des Consignations. Les crédits et les actions Campus Connecté ayant été fléchés sur des organismes spécifiques (ici la Fondation des Apprentis d'Auteuil, les deux autres étant l'Ecole Centrale Marseille et la Maison de l'Emploi de Marseille) dans la délibération relative à cette convention, il n'a pas été demandé aux organismes de déposer chaque année une demande de subvention auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ainsi, dans le cadre de sa stratégie d'une « Métropole des Possibles », qui se veut plus innovante et inclusive, Aix-Marseille-Provence contribue à cette logique de réduction des fractures sur les enjeux du numérique et de l'Enseignement Supérieur Recherche.

Avec un campus dédié, la Métropole et ses partenaires offre des solutions en termes de :

- Lieu connecté pour réduire la fracture numérique.
- Tutorat pour accompagner les jeunes vers la réussite dans leurs études en termes de savoir et savoir-faire.
- L'ouverture socio-culturelle pour « démystifier » l'Université et le numérique, et démontrer que ces secteurs et ces lieux sont accessibles à tous.
- De motivation vers une jeunesse diverse et innovante, pour qu'elle puisse, demain, contribuer aux enjeux de créations d'entreprises et d'emplois innovants, contribuant ainsi à dynamiser notre tissu économique et à « alimenter » nos incubateurs comme le Carburateur, Marseille Innovation et les futurs Carrefours de l'entrepreneuriat souhaités par le Président de la République.

Au sein du Campus Connecté de Bougainville, les étudiants se spécialisent sur des domaines aussi variés que le Tourisme, les services informatiques aux organisations, Management Hôtellerie-Restauration, droit, Commerce International, la diététique, support et action managériale, design graphique, comptabilité et gestion, Négociation et digitalisation de la relation client. Après 3 années d'existence, le bilan intermédiaire est positif avec 62 étudiants accompagnés et un total de 131 candidatures reçues. L'implantation du Campus Connecté (10 place de Bougainville, 13015 Marseille) à la frontière entre les quartiers nord et le centre-ville a permis d'accueillir majoritairement des profils apprenants issus de QPV, soit $\frac{3}{4}$ des effectifs des trois promotions (76%). Grâce au cadre et à l'accompagnement mis en place par le dispositif, les résultats obtenus en sortie ont évolué positivement pour atteindre un taux de réussite de 59% en fin d'année 2022/2023.

De plus, pour chaque promotion, les étudiants ont pour la majorité entrepris une poursuite d'études ou bien trouvé un emploi, soit 33% de sortie en emploi et autant en poursuite d'étude pour la promotion 2021/2022 et 65% en poursuite d'études et 23% en emploi pour la promotion 2022/2023. Ces chiffres correspondent au bilan intermédiaire du PIA.

Il est proposé d'attribuer une subvention spécifique à l'association Fondation des Apprentis d'Auteuil au titre de l'année 2025 dans le cadre du PIA Campus Connecté de 45 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN-001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CHL-005-9535/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021 portant sur le Programme d'Investissement d'Avenir et l'approbation de la candidature de la Métropole à l'Appel à Projets Campus connecté ;
- La convention de financement entre la Caisse des Dépôts et la Métropole Aix-Marseille Provence Programme d'investissements d'avenir Action « Territoires d'innovation pédagogique » Appel à projets « Campus Connecté » (reçue au contrôle de légalité le 19 octobre 2021) ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à la Fondation des Apprentis d'Auteuil au titre de l'année 2025 dans le cadre du PIA Campus Connecté de 45 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ